

ATTESTATION D'ENGAGEMENT DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Examen au cas par cas – Projet de création d'un espace de loisirs

Commune de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs (38)

Objet : Engagements complémentaires relatifs à la biodiversité et à l'adaptation du calendrier des travaux

Je soussigné,

Monsieur Sylvain LECLERCQ,

agissant en qualité de **maître d'ouvrage du projet de création d'un espace de loisirs situé sur la commune de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs (38),**

dans le cadre de la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact relative au projet précité,

atteste par la présente prendre les engagements complémentaires suivants en matière de préservation de la biodiversité.

1. Prise en compte du Plan Local de Conservation de la Bièvre

Nous avons pris connaissance de la localisation du projet au sein du périmètre du **Plan Local de Conservation (PLC) de la Bièvre**, animé par la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), ainsi que de la présence, à proximité de la parcelle du projet, de secteurs identifiés comme zones de bon fonctionnement ou de déplacement pour plusieurs espèces patrimoniales, notamment le **Busard cendré, l'Œdicnème criard, le Crapaud calamite et le Pélodyte ponctué.**

Le pré-diagnostic écologique réalisé dans le cadre du projet n'ayant pas comporté de recherche spécifique ciblée sur l'ensemble des espèces concernées par le PLC, nous nous engageons à **prendre contact avec la LPO Auvergne-Rhône-Alpes afin de recueillir les données et recommandations techniques disponibles concernant la parcelle et son environnement proche.**

Les éléments communiqués par la LPO seront intégrés, dans la mesure de leur pertinence et de leur applicabilité au projet, à la démarche **Éviter – Réduire – Compenser (ERC)** mise en œuvre dans le cadre de l'opération.

Nous nous engageons également à **mettre en œuvre les mesures complémentaires qui seraient préconisées par la LPO et qui seraient nécessaires à la préservation des espèces et des habitats concernés**, sous réserve de leur compatibilité avec les caractéristiques techniques et réglementaires du projet.

2. Organisation du calendrier des travaux

Afin de limiter les incidences du chantier sur la faune présente sur le site et conformément aux préconisations relatives à la mesure **MR1 – Adaptation du calendrier des travaux**, nous nous engageons à organiser le phasage du chantier de manière à **privilégier la réalisation des opérations les plus impactantes, notamment les travaux de terrassement, de débroussaillage et de préparation du terrain, durant la période la moins sensible pour la faune, en particulier les mois de septembre et octobre lorsque les contraintes techniques du chantier le permettront.**

Compte tenu de la durée prévisionnelle du chantier, estimée à environ six mois, les différentes phases de travaux seront planifiées afin de limiter autant que possible les interventions susceptibles de générer des perturbations importantes durant les périodes les plus sensibles pour la faune.

Une attention particulière sera notamment portée à la limitation du débroussaillage et des interventions lourdes pendant les périodes de reproduction et de nidification.

3. Suivi des recommandations écologiques

Le maître d'ouvrage s'engage à intégrer les éventuelles recommandations complémentaires issues des échanges avec la LPO et, plus largement, des préconisations formulées dans le cadre de l'instruction environnementale du projet.

Ces engagements seront communiqués aux entreprises intervenant sur le chantier afin que les prescriptions environnementales retenues soient prises en compte dans l'organisation et la réalisation des travaux.

4. Engagement du maître d'ouvrage

Par la présente, le maître d'ouvrage confirme sa volonté de **prendre en compte les enjeux liés à la biodiversité dès la phase de préparation du chantier et pendant toute la durée des travaux**, et de poursuivre les échanges avec les organismes compétents afin d'adapter, si nécessaire, les mesures de protection de la faune et de la flore.

La présente attestation constitue un **engagement officiel du maître d'ouvrage** dans le cadre de la procédure d'examen au cas par cas du projet.

MR LECLERCQ Sylvain

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'L' and 'C' intertwined, with a horizontal line extending to the right.